

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 026-212600647-20240328-20240328_12-DE



VILLE DE
CHABEUIL

PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS



2024

PREAMBULE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Après le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2024, le Budget Primitif 2024 est la seconde étape qui concrétise les orientations de la municipalité.

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (décision modificative).

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

PARTIE I

BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET PRINCIPAL

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget principal 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 7 060 500€.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2023 (après DM)	Projet BP 2024
011 Charges à caractère général	2 066 443.29	1 650 050.00
012 Charges de personnel	2 600 000.00	2 730 000.00
014 Atténuation de produits	147 400.00	166 500.00
65 Autres charges de gestion	630 600.00	908 580.00
66 Charges financières intérêts	32 800.00	27 655.00
67 Charges spécifiques	46 500.00	27 660.26
68 Provisions	63 600.00	46 700.00
Total dépenses réelles de fonctionnement	5 587 343.29	5 557 145.26
042 Opérations d'ordre entre sections	560 000.00	570 000.00
Sous total	6 147 343.29	6 127 145.26
023 Virement à la section investissement	1 106 856.71	933 354.74
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	7 254 200.00	7 060 500.00

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement 2024 sont assez proches des montants annoncés dans le rapport d'orientation budgétaire (ROB) :

- **Chapitre 011 - charges à caractère général** : 1 650 050,00 € (1 575 000€ dans le ROB).

Les prévisions du chapitre 011 sont en baisse par rapport aux prévisions 2023 (-20.15%).

Cette baisse est principalement due à la fin du contrat de prestation de service que la commune avait signé avec l'association Léo Lagrange Centre Est pour la gestion de l'accueil de loisir sans hébergement à la maison de l'Enfance « La Farandole ».

Cette prestation de service correspondait à l'une des dépenses les plus importantes de la collectivité (378 375 € en 2023).

Les dépenses relatives à l'énergie sont également prévues en baisse pour 2023.

En effet, le Syndicat Départemental Des Energies de la Drôme (SDED) a indiqué à la commune que ses dépenses prévisionnelles d'électricité devraient se chiffrer autour des 170 000 €. Quant aux dépenses relatives au combustibles, ceux-ci sont estimés par le SDED autour des 175 000 €. Toutefois, au vu des bons résultats de la commune

sur ce poste de dépense en 2023¹, les dépenses prévisionnelles de combustibles seront de 155 000 €.

Les achats dévolus à l'alimentation seront prévus en hausse dans un contexte économique toujours empreint d'inflation (136 000 € prévu en 2023 contre 130 000 € en 2022), ainsi que les dépenses relatives à l'achat de fournitures non stockées (69 000 € pour 2023 contre 50 000 € en 2022).

Les dépenses prévisionnelles en services extérieurs d'entretien et réparation seront aussi revalorisées afin de prendre en compte l'inflation toujours présente et pour répondre aux observations émises lors des différentes commissions de sécurité qui ont fait apparaître des anomalies mineures à corriger.

Ainsi les dépenses relatives à l'entretien et à la réparation des bâtiments publics sont estimées à 80 000 € (66 500 € au BP 2023) ; celles concernant l'entretien des terrains sont estimées à 45 000 € afin de prendre en compte de nombreux élagages à réaliser (29 800 € au BP 2023) et 62 000 € seront prévus pour l'entretien et la réparation de la voirie communale (54 000 € au BP 2023).

Les dépenses de maintenance participeront également de cette hausse des dépenses pour services extérieurs avec un prévisionnel affiché à 110 000 € (105 000 € au BP 2023).

- **Chapitre 012 – charges de personnel** : 2 730 000 € (2 800 000 € dans le ROB).

Avec une dépense totale de 2 456 399,43 € pour un exercice 2023 au contexte particulier, le chapitre 012 du BP 2024 affiche une augmentation de 5% par rapport au BP 2023.

La maîtrise de la masse salariale demeurera un objectif bien que la commune envisage de renforcer ses effectifs par le recrutement d'un adjoint à l'agent responsable des affaires scolaires et périscolaires et d'un acheteur public (pour coût prévisionnel 2024 de 50 000 €).

Les prévisions prennent également en compte le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de 2% cette année (estimé à 52 564 €) ainsi que l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 à chaque agent (23 220 €)

- **Chapitre 014 – atténuation de produits** : 166 500 €

Composé essentiellement du prélèvement opéré dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU, dont le montant pour 2024 devrait avoisiner les 154 700 €, le chapitre 014 des atténuations de produits est estimée en hausse de 12,92 % par rapport au BP 2023.

Le chapitre comprendra également 8 000 € de dépenses prévisionnelles au titre du FPIC² et 3 750 € au titre des dégrèvements de taxe foncières et de taxes sur les logements vacants.

- **Chapitre 65 – charges de gestion** : 908 580 €

Le chapitre 65 est celui qui subit la plus importante variation dans ses prévisions par rapport aux estimations de l'exercice précédent.

En effet, en hausse de 44,08 % par rapport au BP 2023, le chapitre 65 devra prendre en compte de nouvelles dépenses liées, notamment, à la délégation du service public d'accueil de loisir sans hébergement à l'association Léo Lagrange Centre Est, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les conditions particulières du contrat de concession de service public prévoient en effet que la commune participera à hauteur de 217 064 € par an pour permettre au concessionnaire d'équilibrer ses comptes dans la gestion de ce service public.

L'enveloppe allouée aux subventions de fonctionnement versées aux associations sera réévaluée à hauteur de 15 000 € environ pour atteindre 188 000 € (173 000 € en 2023).

La subvention de fonctionnement versée au CCAS sera maintenue (74 200 €) pour permettre le maintien des actions sociales sur la commune dans un contexte où le CCAS ne jouit plus d'aucune recette relative à l'exploitation du bâtiment dit des « Gérondines ».

¹ Voir rapport CA 2023 – partie 1.1.1.2.2

² Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales

Les participations communales obligatoires sont augmentées.

Ainsi, la participation au SDIS sera de 166 593 € (contre 166 500 € en 2023) et la participation communale aux dépenses des écoles privées situées sur son territoire avoisinera les 55 000 €.

L'enveloppe dévolue aux aides attribuées aux propriétaires chabeuillois dans le cadre de travaux rénovation de la façade de leur habitation sera quant à elle augmentée presque quadruplée pour atteindre 15 000 € (4 000 € au BP 2023).

- **Chapitre 66 – charges financières** : 27 655 €

Les charges financières liées aux intérêts des emprunts seront en baisse cette année. Le non-recours à l'emprunt pour financer les investissements communaux couplé à l'amortissement des emprunts passés entraîne une baisse mécanique de ces charges.

- **Chapitre 67 – charges spécifiques** : 27 660 €

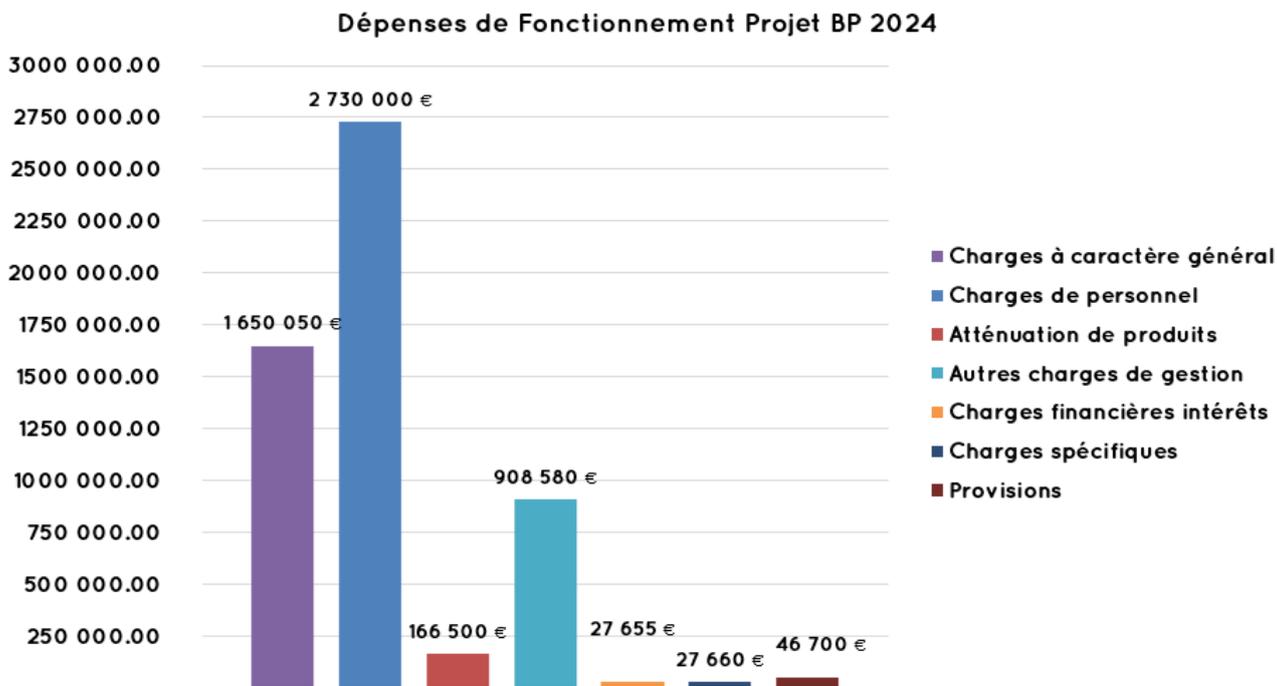
Ce chapitre prévoira 27 660 € de budget afin de parer à toute régularisation ou annulation de titres sur exercice antérieur.

- **Chapitre 68 – provisions** : 46 700 €

La commune est dans l'obligation de provisionner des crédits dès qu'un risque apparaît. La commune a notamment liquidé des astreintes d'urbanisme pour un montant important en 2022 (167 52€) qui suscite des inquiétudes quant à leur recouvrement. Il est donc envisagé de procéder à la constitution de provisions afin de prévenir le risque d'impayé. La commune dispose déjà de 22 089,60 € provisionné.

Il sera proposé d'inscrire 46 700 € afin de parer à toute demande de la DGFIP de provisionner plus de crédits pour couvrir le risque de certaines créances communales.

Les crédits inscrits au chapitre 68 pourront également être affectés à d'autres chapitre de fonctionnement en cas de dépassement attendus des dépenses prévisionnelles.



2- Les recettes de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2023 (après DM)	Projet BP 2024
013	Atténuation de charges	60 000.00	35 000.00
70	Produits des services	590 700.00	469 000.00
73	Impôts et taxes	485 000.00	462 165.00
731	Fiscalité locale	3 618 000.00	3 660 000.00
74	Dotations et participations	864 400.00	907 000.00
75	Autres produits de gestion	265 000.00	300 000.00
76	Produits financiers	659.12	1 020.38
77	Produits spécifiques	6 000.00	35 510.00
Total recettes réelles de fonctionnement		5 889 759.12	5 869 695.38
042	Opérations d'ordre entre sections	54 000.00	50 000.00
Sous total		5 943 759.12	5 919 695.38
002	Résultat de fonctionnement reporté N-1	1 310 440.88	1 140 804.62
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		7 254 200.00	7 060 500.00

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 7 060 500€ dont 50 000€ de recettes d'ordre (qui ne donnent pas lieu à encaissement) et 1 140 804,62 € correspondant au résultat reporté de fonctionnement 2023 après affectation du résultat.

Les recettes se détaillent comme suit :

- **Chapitre 013 – atténuation de charges** : 35 000 €.

Il s'agit des remboursements sur rémunération du personnel.

Le chapitre est prévu à la baisse (-41,66%) après un exercice 2023 très particulier marqué par des événements exceptionnels qui auront vu les dépenses de ce chapitre s'élever à 147 717,68 €.

- **Chapitre 70 – produit des services** : 469 000 €.

Les produits des services seront prévus en baisse pour 2024. En effet, dans le cadre de la délégation de service public d'accueil de loisir sans hébergement, la commune ne percevra plus les recettes liées à l'exploitation de ce service qui se sont élevées à 162 566,35 € en 2023.

Les recettes attendues du service de restauration scolaire seront quant à elle prévues à la hausse afin de prendre en compte en décalage de facturation en décembre 2023. Elles seront attendues à 316 000 €.

- **Chapitre 73 – impôts et taxes** : 462 165 €

Le chapitre 73 – « Fiscalité locale » regroupe les recettes issues des flux financiers avec Valence Romans Agglo (attribution de compensation de fonctionnement, dotation de solidarité complémentaires) ainsi que le produit relatif au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

Ainsi, 233 879 € de versement d'attribution de compensation est attendu ainsi que 203 560 € de dotation de solidarité communautaire.

Le FNGIR est attendu à 24 726 €.

- **Chapitre 731 – Fiscalité locale** : 3 660 000 €.

Le chapitre 731 regroupe le produit des impôts locaux levés par la commune ou qui lui sont attribués par les lois et règlements.

Avec une augmentation des bases fiscales d'imposition de 3,9 % pour 2024, le produit attendu des impôts directs locaux est de 3 160 000 €.

Les recettes provenant des taxes additionnelles aux droits de mutation sur la consommation électrique.

Enfin, 65 000 € de recettes issues de la taxe sur les pylônes électriques sont attendus ainsi que 15 000 € de recettes issues des droits de place (marché forain) et autres manifestations sur le domaine public (fête des Rameaux).

La taxe locale sur la publicité extérieure devrait rapporter à la commune une recette estimée à 30 000 € pour 2024.

- **Chapitre 74 – dotations et participations** : 907 000 €.

Bien que la Loi de Finances pour 2024 ait annoncé une nouvelle revalorisation de l'enveloppe dédié à la dotation générale de fonctionnement (DGF) des collectivités, le produit issu des dotations de l'Etat n'a pas encore été communiqué. Le montant de la dotation globale de fonctionnement pour 2024 est donc envisagé au BP autour de 739 000 € (dont 316 000 € de dotation forfaitaire et 423 000 € de dotation de solidarité rurale), correspondant aux produits perçus sur 2023.

Le chapitre est ainsi prévu en hausse par rapport aux prévisions 2023 afin de prendre en compte l'augmentation de ces dotations.

Les prévisions seront toutefois inférieures au résultat du chapitre pour l'exercice antérieur (995 326,19 €) afin de prendre en compte la perte de recettes relatives aux subventions versée par la Caisse d'Allocation Familiale pour le service d'accueil de loisir sans hébergement (55 539 € en 2023), la baisse des dotations pour titre sécurisés (12 450 € prévus) ainsi celles relatives au FCTVA de fonctionnement, attendus à 12 000 € pour 2024.

- **Chapitre 75 – autres produits de gestion courante** : 300 000 €.

Il s'agit du produit de revenus des immeubles, ainsi que les produits issus du remboursement de sinistre par nos assureurs.

Le chapitre est prévu en hausse afin de prendre en compte les revalorisations des loyers perçus par la commune.

- **Chapitre 76 – Produits financiers** : 1 020,38 €.

Les recettes escomptées des produits financiers détenus par la commune s'élèvent à 1 020,38 € pour 2024.

- **Chapitre 77 – produits spécifiques** : 35 510 €.

Ce chapitre comportera une somme prévisionnelle (5 000 €) pour les mandats annulés sur exercice antérieurs. En effet, les factures d'électricité ont généré beaucoup d'erreurs chez nos fournisseurs en 2023, appelant parfois à des régularisations *a posteriori*.

Les produits issus de vente de certains véhicules municipaux (motos de la police municipale notamment) viendront augmenter les recettes attendues sur ce chapitre.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget principal 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 705 000 €.

1- Les dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2023 (après DM)	Projet BP 2024
001 Solde d'exécution négatif réporté	343 516.51	799 044.80
Opérations d'investissements - nouvelles opérations	1 900 540.00	2 036 229.00
Opérations d'investissements - restes à réaliser	253 811.90	245 332.63
Sous total opérations d'investissements	2 154 351.90	2 281 561.63
16 Remboursement capital emprunts	297 000.00	299 837.57
2046 Attribution de compensation investissement	194 556.00	194 556.00
266 Autres formes de participations		-
4581 Opérations sous mandat	63 250.00	-
Sous total dépenses réelles investissements	2 709 157.90	2 775 955.20
040 Opérations d'ordre entre sections	54 000.00	50 000.00
041 Opérations patrimoniales	235 000.00	80 000.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 341 674.41	3 705 000.00

Les dépenses d'investissement sont envisagées en hausse pour l'année 2024.

Les dépenses relatives au remboursement du capital des emprunts passés augmenteront mécaniquement sous l'effet de l'amortissement des emprunts (chapitre 16). Le versement de l'attribution de compensation d'investissement à Valence Romans Agglo devrait rester étale et les opérations d'ordre consisteront en 130 000 € (dont 50 000 € de virement envisagé à la section de fonctionnement au titre subventions amorties et des travaux réalisés en régie directe par les agents techniques communaux).

Enfin, le volume des nouveaux investissements communaux est estimé à la hausse par rapport à 2022 (+ 7,14%).

Détail des opérations d'investissement au BP 2024 :

Nom de l'opération	(dépenses engagées en 2023, à réaliser en 2024)	Propositions nouvelles 2024	investissements 2024
Ecoles	4 753.44 €	259 740.00 €	264 493.44 €
Voirie	76 586.64 €	450 000.00 €	526 586.64 €
Signalisation	0.00 €	13 000.00 €	13 000.00 €
Sécurité	0.00 €	81 000.00 €	81 000.00 €
Urbanisme	51 762.90 €	257 289.00 €	309 051.90 €
Bâtiments communaux	10 646.13 €	305 950.00 €	316 596.13 €
Equipements sportifs	1 042.80 €	152 500.00 €	153 542.80 €
Réhabilitation et extension Maison des associations Cuminal	95 688.00 €	0.00 €	95 688.00 €
Autorisation de programme : Réhabilitation et extension Maison des associations Cuminal	0.00 €	160 000.00 €	160 000.00 €
Environnement	4 353.60 €	305 000.00 €	309 353.60 €
Divers	0.00 €	51 750.00 €	51 750.00 €
Opération sous-mandat	499.12 €		499.12 €
TOTAL	245 332.63 €	2 036 229.00 €	2 281 561.63 €

Les axes principaux des investissements en 2024 sont :

- o **Ecoles** : 259 740€ de nouveaux investissements seront consacrés à l'entretien et rénovation des bâtiments scolaires. Les principaux investissements prévus sont les suivants :
 - Rénovation d'une salle de classe dans chaque école : 15 000€
 - G. André : aménagement des sanitaires filles et d'un local pour les agents : 15 000 €
 - G. André : Installation de ventilateurs de plafond dans chaque classe de l'ancien bâtiment de l'école : 13 500 €
 - G. André : Remplacement des radiateurs de l'ancien bâtiment : 35 000 €
 - G. André : Remplacement de volets manuels par des BSO³ sur la façade sud de l'école : 22 000 €
 - J. Cavalli : Etudes diagnostics et autres études préalables pour la restructuration de l'école : 57 040 € dont 32 040 € pour les études de diagnostics.
 - J. Cavalli : Installation d'un ventilateur de plafond dans chaque classe : 8 820 €
 - F. Dolto : Abaissement des faux plafonds dans les espaces de circulation : 22 000 €
 - F. Dolto : Remplacement du système d'alarme : 12 000 €
 - F. Dolto : Installation de ventilateurs de plafond dans chaque classe : 15 780 €
 - Projets du Conseil Municipal des Jeunes : Création d'un « bike-parc » pour 10 000€

Restes à réaliser 2023 :

- Reprise d'une partie du réseau de chauffage : 841,44 €
- Accompagnement au lancement des études de restructuration par le CAUE : 2 112 €
- Contrôle technique pour le remplacement du système d'alarme de l'école Dolto : 1 800 €

³ Brise-Soleil Orientable

- o **Voirie** : 450 000€ seront donc consacrés cette année à ce poste à la remise à niveau de la voirie :
 - Opération de réfection de la rue de Mönchweiler : 325 000 €
 - Réfection partielle de l'avenue Louis Masson : 7 600 €
 - Etudes pour la réfection du chemin des Fleuristes et du chemin des Aubépines : 30 000 € au total.
 - Enveloppe encore non affectée : 73 000 € - L'affectation de cette enveloppe sera déterminer en cours d'année suivant le diagnostic des voiries à traiter en priorité en cours de réalisation par les services communaux.
 - Prise en compte des révisions de prix dans le cadre des travaux du Faubourg de l'Hôpital (6 900 €).
- Restes à réaliser 2023 :
 - Etudes Valence/Hôpital : 12 763,44 €
 - Travaux Avenue de Valence/Hôpital : 40 639,20 €
 - Etudes pour la réfection de la rue de Mönchweiler : 23 184 €.
- o **Signalisation** : acquisition ou remplacement de panneaux divers de signalisation pour 13 000€ ainsi que l'acquisition de panneaux spécifiques qui seront apposés aux entrées d'agglomération afin de signaler que la commune est équipée de dispositifs de vidéoprotection.
- o **Urbanisme** : 257 289 € seront consacrés aux opérations d'urbanisme, principalement pour financer la part communale aux travaux de l'immeuble Boudillon, pour lesquelles la commune a délégué sa maîtrise d'ouvrage à Drôme Aménagement Habitat (DAH) : 145 555 €
Des études complémentaires pour la révision du PLU seront prévues pour environ 40 000 € et 35 000 € seront inscrit au budget afin de mettre à jour l'adressage communal et édicter un règlement local de publicité, suite au transfert de cette compétence aux maires ou présidents d'agglomération lorsque celle-ci est exercée au niveau de l'EPCI.
Des frais prévisionnels pour des acquisitions de parcelles pour l'implantation de containers semi-enterrés ainsi qu'à l'exercice du droit de préemption communal seront prévus pour 22 000 €.
Enfin, l'enveloppe consacrée au programme d'intérêt général en relation avec l'ANAH sera dotée de 8 000 €.
- Restes à réaliser 2023 :
 - Etudes révision et modification du PLU : 51 762.90€
- o **Bâtiments communaux** : 305 950 € seront affectés à l'entretien du patrimoine immobilier de la commune, notamment pour les travaux suivants :
 - **Eglise** : Etudes de structure, relamping et installation d'un défibrillateur sur le perron pour 16 300 € au total.
 - **Temple** : reprise de la toile goudronnée sur la toiture : 6 500 €
 - **Centre culturel** : la remise en état de la scène ainsi que le relamping du bâtiment et l'acquisition de mobiliers divers amènent à prévoir 15 500 € pour ce bâtiment.
 - **Gendarmerie** : 7 450 € serviront au relamping des extérieurs de la Gendarmerie et à l'installation d'une prise électrique extérieure pour la recharge de véhicules électriques.
 - **Hôtel de ville** : le remplacement des menuiseries de la mairie, ainsi que la rénovation de la salle des mariages coûteront environ 100 000 €.
 - **Espace Mosaïque** : L'installation de BSO pour les bureaux des personnels administratifs du bâtiment devait générer une dépense de 14 000 €.
 - **Restaurant scolaire** : L'acquisition de mobiliers spécifiques (chaises hautes spécialisées, banque de réfrigération...) devrait coûter environ 16 000 €. Des travaux portant sur la cuisine et la salle du restaurant scolaire (alignement de la hotte à la plonge, asservissement des portes coupe-feu à l'alarme incendie) devraient générer une dépense de l'ordre de 8 000 €
 - **Salle des Faucons** : La salle des Faucons sera rénovée pour un montant total prévisionnel de 44 500 €.

- **Centre Technique Municipal** : Différents travaux portant sur l'aménagement des locaux du centre technique pour un montant de 7 000 € (création d'un bureau et d'une douche pour le vestiaire féminin).
 - Divers travaux d'amélioration : 40 000€
- Restes à réaliser 2023 :
- Centre culturel : Remplacement d'une vanne trois voie sur chaudière : 2 320,74 €
 - Centre culturel : Renouvellement du matériel scénique : 6 000 €
 - Espace mosaïque : remplacement d'un ensemble moto ventilation et aérotherme : 1 130,62 €
 - Immeuble « Boudillon » : Diagnostic plomb : 228 €
 - Dojo : Installation de moustiquaires : 966,77 €
- o **Equipements sportifs** : 152 500 € seront affectés aux équipements sportifs
- **Opération relamping** : Le remplacement de l'éclairage des terrains sportifs continuera en 2024 pour un montant prévisionnel total de 75 200 € (les courts de tennis n°1 et 2, la piste de BMX ainsi que les terrains de boules du centre-ville devraient bénéficier du remplacement de leur luminaires).
 - **Gymnase communal** : Des travaux portant sur l'étanchéité de la toiture, le remplacement de portes coupe-feu et l'installation d'un arrêt d'urgence électrique se chiffrent aux alentours de 30 000 €.
 - Divers travaux d'amélioration : 40 000€
- Restes à réaliser 2023 :
- **Boulodrome** : remplacement de toilettes : 1 042,80 €
- o **Maison des associations Cuminal** : Les études pour la création d'une salle de pratiques audiovisuelles à Cuminal constituent un reste à réaliser de 95 688 €.
Afin de pouvoir financer sur deux exercices les travaux relatifs à ces études, la commune proposera de voter une autorisation de programme assortie de crédits de paiement, permettant de ne pas engager comptablement le montant total de ces travaux sur 2024.
- o **Autorisation de Programme : Réhabilitation de la Maison des associations Cuminal** : 160 000 €
Les travaux envisagés à la Maison des associations Cuminal se chiffrent à environ 1 200 000 € TTC pour les tranches 1 et 2 qui prévoient la construction d'une salle de pratiques audiovisuelles ainsi qu'une restructuration du préau. Selon les premières estimations du cabinet d'architecture TERRAM, à l'œuvre sur ce projet, les travaux devraient avoir avancé de 12 %, soit approximativement 90 000 € HT.
Ainsi, 120 000 € TTC sont prévus pour financer les travaux 2024 de construction.
27 000 € seront également inscrits sur cette autorisation de programme afin de financer des études complémentaires sur la restructuration des abords de l'ancienne école et 13 000 € seront budgétés afin de prévoir le paiement d'une partie des missions de contrôles techniques et CSPS dans le cadre des travaux de construction.
- o **Environnement** : 305 000 € seront affectés cette année à l'environnement
- **Plantation d'arbres et arbustes** : 20 000€ sont affectés aux plantations sur les espaces publics
 - **Espace Mosaïque** : 9 250 € seront destinés à installer une barrière type « Ranch » autour des espaces enherbés de l'Espace Mosaïque.
 - **CSE** : 50 000€ seront affectés à l'aménagement des points d'apports volontaires
 - **Place de la Gare** : 100 000€ seront prévus pour des études et travaux d'aménagement paysager de cette place.

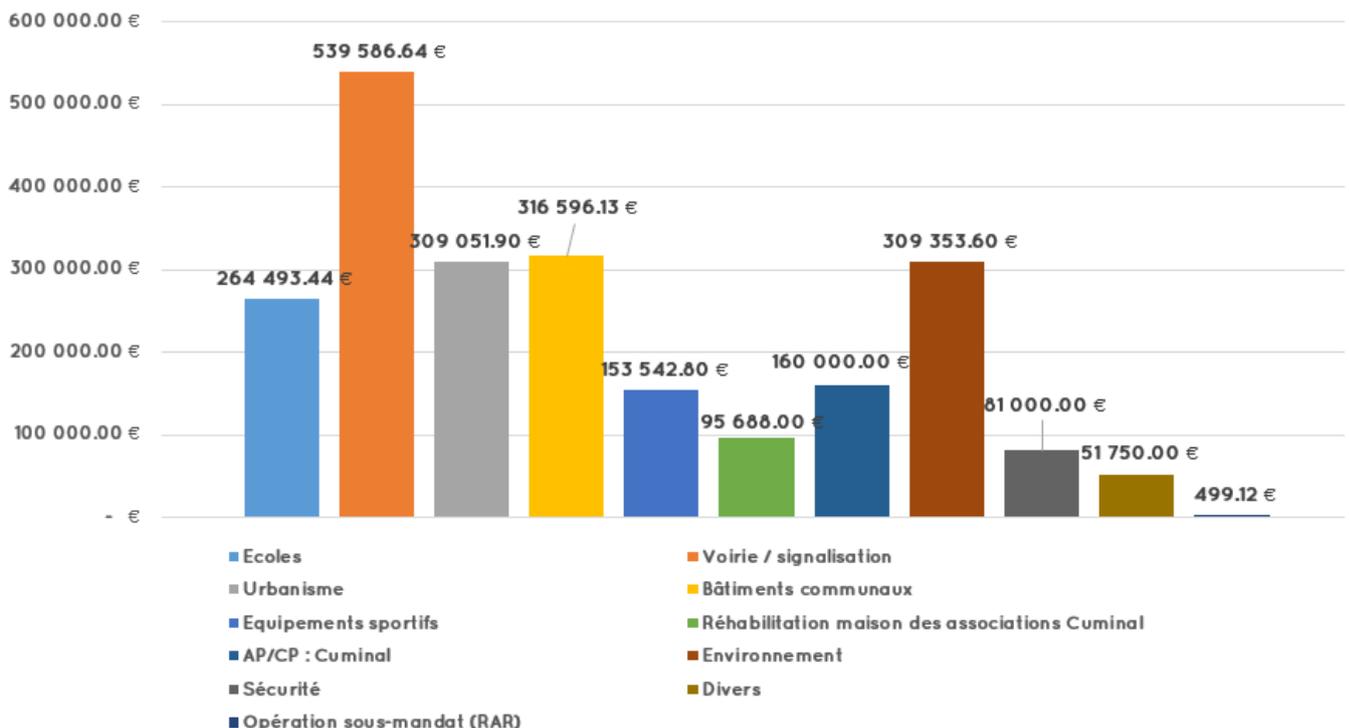


- **Place des Tournesols** : 50 000 € seront employés à la rénovation de la place en gravillon type « Poliéna ».
- **Installation de jeux pour enfant** : 30 000 € serviront à l'installation de jeux pour enfant aux hameaux des Faucons et des Bérards.
- **Passerelle avenue de Valence** : Les garde-corps de la passerelle située avenue de Valence seront changés pour 22 000 €
- 15 000€ seront destinés à l'achat de mobiliers urbains et 7 200 € à l'acquisition d'équipements dans le cadre du Parcours Patrimoine en lien avec le Département.

- Restes à réaliser 2023:

- Mobiliers urbains : 3 729,60 €
 - Etude de mise en sécurité de la Gontarde : solde de l'étude pour 624 €
- o **Sécurité** : 81 000€ seront inscrits cette année au budget pour améliorer nos services de sécurité :
- Acquisition de 2 VTT à assistance électrique : 9 000€
 - Acquisition de caméras piétons et captures photographiques : 5 000 € environ
 - Acquisition d'un nouveau véhicule de la police municipale : 32 000€
 - Remplacement des serveurs et PC servant à la vidéo protection : 35 000 €
- o **Dépenses diverses d'investissement** : 51 750 € de nouveaux investissements sont prévus cette année :
- Services techniques: acquisition de petit équipement, d'une tondeuse débroussailleuse pour un total de 6 250€
 - Tous services : mobilier de bureau et équipement informatique pour 15 500 €
 - 10 000€ seront alloués à la refonte du site internet
 - 20 000€ seront inscrits pour faire face à d'autres dépenses d'équipements.

Opérations d'investissements
BP 2024 : 2 281 561,63 € (RAR compris)



2- Les recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 026-212600647-20240328-20240328_12-DE

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2023 (après DM)	Projet BP 2024
001 Solde d'exécution reporté N-1		
10 Dotation fonds divers (hors 1068)	319 049.29	301 390.44
1068 Dotation fonds divers réserves	289 317.70	821 691.43
165 Dépôts et cautionnements reçus		-
4582 Opérations sous mandat	63 250.00	
040 Opérations d'ordres	560 000.00	570 000.00
041 Opérations patrimoniales	235 000.00	80 000.00
13251 Neutralisation charges transferts Agglo	78 427.00	78 427.00
13 Subventions d'investissement - nouvelles demandes	379 763.00	695 450.39
13 Subventions d'investissement - restes à réaliser	308 010.71	222 686.00
27 Autres immobilisations financières	2 000.00	2 000.00
021 Virement de la section fonctionnement	1 106 856.71	933 354.74
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 341 674.41	3 705 000.00

Le financement des dépenses d'investissement sera assuré par les recettes suivantes :

- Au chapitre 10 : le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 200 000€ et la taxe d'aménagement pour 101 390,44 €
- Au chapitre 021: le virement de la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel) pour 933 354,74 €
- Les subventions d'investissement :
 - o Subventions notifiées sur exercices antérieurs (restant à percevoir) pour 222 686 €
 - o De nouvelles demandes de subvention :
 - Les amendes de police pour 2 800€
 - Un nouveau fonds de concours sera ouvert par Valence Romans Agglomération, pour un montant de 300 000 € environ
 - La réaffectation de subventions départementales permettra à la commune de bénéficier d'environ 221 890 € supplémentaires de recettes d'investissement.
 - Le contrat Ambition région pour un montant de 154 000 €.
 - 16 760,39 € restent à demander au SDED afin de solder les crédits disponibles au titre du programme Energie + auquel la commune a adhéré afin de financer de nouvelles opérations d'investissement portant sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Aucun recours à l'emprunt n'est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

PARTIE II

BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

Le budget annexe « Energies Renouvelables » est un budget doté de la personnalité morale et permettant de circonscrire l'activité commerciale de la commune dans le cadre de la revente de l'électricité produite par l'installation de panneaux photovoltaïque installée sur la toiture de l'école Gustave André.

BP 2024 BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES"

DEPENSES			RECETTES			
Comptes	Libellés	Montants en €	Comptes	Libellés	Montants en €	
FONCTIONNEMENT	6061	Composante gestion et comptage	100.00	002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	16 379.30
	61558	Entretien autres biens mobiliers	1 350.00	701	Revente électricité	4 920.70
	695	Impôt sur les bénéfices	900.00	777	Amortissement subventions	1 300.00
	658	arrondis TVA	50.00			
	6811	Dotations aux amortissements	2 600.00			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		5 000.00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		22 600.00	

DEPENSES			RECETTES			
Comptes	Libellés	Montants en €	Comptes	Libellés	Montants en €	
INVESTISSEMENT	1687	Remboursement avance budget principal	2 000.00	001	Excédent d'investissement reporté N-1	5 307.37
	13917	Amortissement subventions	1 300.00	28135	Dotations aux amortissements	2 600.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 300.00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		7 907.37	

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est votée en suréquilibre, affichant 22 600 euros de recettes et 5 000 euros de dépenses.

1- Les dépenses de fonctionnement

Celles-ci sont principalement constituées de l'impôts sur les sociétés, de l'entretien des installations photovoltaïques, des composantes de gestion et comptage facturées par ENEDIS et des dotations aux amortissements.

Les dépenses sont stables par rapport au budget prévisionnel 2023.

2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement consistent presque exclusivement en la revente d'électricité. Les montants générés par celle-ci, bien que variables en fonction de l'ensoleillement de l'année, sont plutôt stable au fil des exercices.

Ainsi, depuis 2020, le produit a évolué de la façon suivante :

2020	2021	2022	2023
5 174.40 €	5 004.19 €	5 279.88 €	4 939.38 €

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est également votée en suréquilibre, affichant 5 307.37 euros de recettes pour 3 300.00 euros de dépenses.

1- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se résument au remboursement de l'avance consentie par le budget principal lors de la création du budget annexe et à l'amortissement des subventions acquises précédemment.

2- Les recettes d'investissement

Il s'agit des dotations aux amortissements et de l'excédent de financement de l'exercice antérieur de la section d'investissement.